



Projet De Modernisation Des Villes Religieuses De Gae, Halwaar, Boulel, Diacksao Et Fass Toure

Zone d'Intervention	Saint Louis, Louga, Kaffrine et Thiès.
Description du Projet	Le projet consiste à renforcer significativement la base productive des villes religieuses de Gae, Halwaar, Boulel, Diacksao et Fass Touré. A cet effet, il est prévu: - d'aménager 4 290 ha de nouveaux périmètres; - de réhabiliter 609 ha de PIV de première génération, ayant atteint des niveaux de dégradation assez avancés; - de créer et de réhabiliter 450 km de pistes de production; - de reprofiler et de curer l'adducteur Diadélo, dans le but d'irriguer plus de 1 000ha; - de renforcer et de consolider la mécanisation par la mise à disposition de matériels agricoles et de pièces de rechange; - de construire des infrastructures de stockage; - de construire 13 fermes agropastorales d'une superficie de 10 ha chacune; - de mettre en place 6 fermes piscicoles de 2,5ha chacune. Par ailleurs, il permettra également d'améliorer les conditions de vie des populations desdites villes à travers:

la construction d'infrastructures éducatives ; la modernisation des lieux de cultes ;

la construction de voiries.

Impact attendu

- Facilitation de l'accès à l'eau pour l'irrigation, améliorant ainsi les rendements ;
- Renforcement des équipements agricoles, augmentant l'efficacité des exploitations ;
- Promotion d'activités pastorales et piscicoles, diversifiant les sources de revenus ;
- Stimulation du développement économique local, contribuant à la création d'emplois.

	Porteur du Projet	
Entité	Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	
Contact	N/A	
Partenaire(s) du Projet	Partenaires techniques et financiers	
Financement		
Montant du projet	FCFA 150 000 000 000 USD 250 050 000	
Durée du projet	2025 – 2029	
Type de Financement Recherché	✓ Privé ✓ Public PPP	
Etat d'avancement		
Actions entamées	Recherche de financement	
Documents disponibles	Document projet validé par le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Elevage et les bénéficiaires (dignitaires et autorités locales)	